

Maître d'ouvrage	Commune de Villegouge
Projet	Aménagement de l'extension du cimetière communal
Maître d'oeuvre	Avec+Paysage
Date	16.01.2017
Phase	DCE

1 Pièces écrites

1.0 Règlement de la consultation

- **Marché de Travaux** -

Lot 01 : VRD

Lot 02 : TRAVAUX PAYSAGERS

Date et heure limites de réception des offres :

Le mercredi 15 février 2017, à 12H

en mairie de VILLEGOUGE

1 Mode de passation et forme

La présente consultation est passée en procédure Adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Marché de travaux passé en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

2 Objet de la consultation

Le présent marché est un marché de travaux ayant pour objet la réalisation des travaux définis au CCTP et relatif à l'opération visée à l'article AE 3 de l'acte d'engagement :
Aménagement de l'extension du cimetière de Villegouge.

3 Décomposition en lots et en tranches

Il est prévu une décomposition en lots.

Lot 01 : VRD

Lot 02 : TRAVAUX PAYSAGERS

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

4 Co-activité de chantiers

Entre les 2 lots, voir CCAP et CCTP pour les limites de prestations entre les différents lots.

5 Co-traitance, sous-traitance

Le titulaire qui entend recourir à un ou plusieurs sous-traitants en cours d'exécution du marché doit faire accepter chaque sous-traitant et agréer les conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance avant toute exécution des prestations, par le maître de l'ouvrage.

Les candidats peuvent constituer un groupement d'entreprise. Le groupement peut être solidaire ou conjoint. Il est conjoint lorsque chacun des prestataires, membre du groupement, n'est engagé que pour la partie du marché qu'il exécute. Il est solidaire lorsque chacun des prestataires est engagé financièrement pour la totalité du marché.

La nature du groupement est précisée à l'article AE 2 de l'acte d'engagement.

L'un des prestataires, membre du groupement, est désigné comme mandataire. Il représente l'ensemble des membres vis à vis du maître d'ouvrage, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement précise si le mandataire est conjoint ou solidaire de chacun des membres.

6 Durée du marché

Le marché prend effet à la date de la notification au Titulaire du premier ordre de service correspondant à la réalisation des travaux. Il s'achève, à la fin de l'année de parfait achèvement.

7 Variante ou prestation supplémentaire

L'entreprise doit présenter une offre conforme à l'objet de la présente consultation et aux exigences minimales attendues des produits telles que spécifiées aux CCTP.

L'entreprise peut présenter en plus des variantes techniques répondants toutefois aux exigences minimales techniques et esthétiques attendues des produits telles que spécifiées aux CCTP.

8 Action d'insertion professionnelle

Suivant CCAP

9 Contenu et remise du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation est à :

- télécharger sur le site Internet suivant :
- http://www.villegouge.fr/Mairie/Marchés_publics
- ou peut-être obtenu avec une demande de retrait par mail au secrétariat : mairie.villegouge@wanadoo.fr

Le DCE comprend :

- 1. Pièces écrites**
 - 1.0 RDC
 - 1.1 AE
 - 1.2 CCAP
 - 1.3 CCTP lot 01 VRD
 - 1.4 CCTP lot 02 TRAVAUX PAYSAGERS
 - 1.5 DPGF lots 01 et 02
 - 1.6 Calendrier prévisionnel
 - 1.7 Annexes : PGC, DT concessionnaires, Étude hydraulique
- 2. Dossier de plans**
 - 2.1 Plan état des lieux – réseaux existants 1/100e
 - 2.2 Plan d'aménagement - plantations 1/100e
 - 2.3 Plan des réseaux projetés et nivellement 1/100e
- 3. Cahiers de détails**

Ces documents doivent être acceptés sans aucune modification et dans leur intégralité.

10 Délais de modifications du DCE

Les maîtres d'ouvrage et d'oeuvre se réservent la possibilité de modifier des pièces du DCE jusqu'à 10 jours avant la remise, soit jusqu'au vendredi 3 février inclus.

11 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, dûment datées, paraphées et signées par lui :

UN SOUS-DOSSIER « CANDIDATURE », comprenant les pièces visées à l'article 17 du décret n° 2005-1742 du 30 Décembre 2005, à savoir :

- **obligatoirement les formulaires DC1 (Lettre de candidature) et DC2 (Déclaration du candidat). Ils seront transmis avec les éléments ci-après :**
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;
- liste des principaux marchés effectués au cours des cinq dernières années sur des monuments historiques, notamment en taille de pierres ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
- Attestation d'assurance décennale et responsabilité civile pour les risques professionnels pour l'année en cours,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Le marché sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours un état annuel des certificats fiscaux et sociaux relatifs à sa situation au 01 janvier 2017.

UN SOUS-DOSSIER « OFFRE », comprenant les pièces suivantes:

- L'acte d'engagement, dans lequel est établi l'offre de prix, et ces annexes, daté, paraphé et signé,
- Le CCAP daté, paraphé et signé,
- Le règlement de consultation paraphé et signé,
- Le DPGF complété daté paraphé et signé,
- Le planning prévisionnel des travaux signé,
- Certifications Qualibat ou équivalent,
- Références comparables à la proposition de travaux avec attestations de capacités,
- Mémoire Technique et Sécuritaire relatif aux travaux proposés,
- Mémoire environnemental relatif aux travaux proposés.

12 Recevabilité et Jugement des offres

- **Recevabilité des offres :**
 - Acte d'Engagement et ses Annexes complétées signées tamponnées et paraphées,
 - Pièces du marché (CCAP, RC, et annexes) complétées signées tamponnées et paraphées,
 - Conformité du Bordereaux de Prix / DPGF complété signé tamponné et paraphé
 - Conformité des fiches techniques par rapport au CCTP
 - Assurance RC et Décennale en cours de validité pour les travaux proposés
 - Pouvoir signataire de l'Acte d'Engagement
 - K-bis de - 3mois

Nota : Seules les offres recevables seront analysés suivant les règles ci-après

- **Critère n° 1 : le prix – 40%**

Le maître d'oeuvre mandaté par la commune analysera les offres selon la cohérence des

prix du candidat par rapport au prix du marché.

Le prix est réputé tout compris : il intègre toutes les heures, les déplacements, les aléas, la fourniture des matériaux et du matériel nécessaires à la réalisation de la prestation, ainsi que toutes les taxes frappant obligatoirement celle-ci.

- **Critère n°2 : la valeur technique de l'offre – 60%**

Dans ce critère, les offres seront classées selon les trois sous-critères suivants et pondérés comme suit :

- Les Certifications et Qualifications professionnelles en liens avec les travaux proposés (20%)
- La pertinence et la clarté du Mémoire Technique et Sécuritaire relatif aux travaux proposés (20%)
- La pertinence et la clarté du Mémoire Environnemental relatif aux travaux proposés (20%)

Chacun des critères présentés ci-dessus sera évalué à partir des éléments fournis par le Candidat et se verra attribuer une note comprise entre 0 et 5. Chaque note sera ensuite pondérée par les pourcentages décrits aux chapitres ci avant.

Le cumul pondéré des notes des 2 critères permettra de hiérarchiser les candidatures ; En cas d'égalité, le candidat retenu sera celui qui aura présenté l'offre ayant la valeur technique la plus élevée.

- **Négociation :**

La négociation n'est pas obligatoire.

Néanmoins, les candidats sont informés que les trois meilleures offres après la sélection et la mise en concurrence pourront être négociées, si besoin, avant le choix du titulaire.

La négociation pourra porter sur les délais d'exécution, la date de début d'exécution, les techniques mises en œuvre et le prix. La négociation aura deux phases :

- après courrier indiquant le motif ou les points de négociation, se tiendra une réunion où l'entreprise pourra avancer les points qu'elle voudrait modifier et les conséquences de ces modifications. Lors de cette réunion, le représentant de l'administration fera savoir si les modifications proposées et/ou leurs conséquences sont acceptables pour l'administration ;
- la remise d'une offre éventuellement modifiée à la suite de la réunion (cette remise ne sera pas exigée des entreprises voulant garder sans modification leur « première offre »).

A l'issue de ces négociations, le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres.

13 Délais de validite des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée au présent règlement de consultation.

14 Transmission des offres

La remise par voie électronique n'est pas autorisée.

Doit figurer sur le pli d'envoi comportant le sous-dossier « candidature » et le sous-dossier « offre », visés à l'article 9 du présent règlement, la mention suivante :

Madame le maire
 Marché de travaux
Opération : Aménagement de l'extension du cimetière
 Lot N°
 NE PAS OUVRIR

Les dossiers non présentés dans les formes exigées ou qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Ce pli sera adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante:
 Mairie de VILLEGOUGE, 3 place du Général de Gaulle 33141 VILLEGOUGE
 Il peut également être remis contre récépissé de dépôt aux horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi, jeudi, vendredi de 8h30h à 12h et de 14h00 à 18h
- Les mardi et mercredi, de 8h30 à 12h

LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES EST FIXÉE AU mercredi 15 février à midi

15 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande écrite à :

Renseignements :
 Madame THON HON,
 AVEC + PAYSAGE
 7 rue de la Verrerie 33000 Bordeaux
 avecpluspaysage@gmail.com

Une réponse sera adressée en temps utiles au candidat en question.

À Le
 Signature, cachet :